

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT et NETTOYAGE	APPLICATION AVEC :		PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		un PULVÉRISATEUR à RAMPE CIBLES BASSES		
	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
<b>GANTS EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	A usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables (**)
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET			
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1	EPI partiel			
<b>LUNETTES OU ECRAN FACIAL</b> certifiés EN 166:2002 (CE, stige 3)				

\* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION, DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

\*\* EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire. Remplir à nouveau la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vidér. Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

#### Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

#### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

Misez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR [HTTPS://PHYT.US.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyt.us.fr/PHYTOPRATIQUE/) - FLASHEZ-MOI

#### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

**ANCOR GOLD est un HERBICIDE de pré-levée et de post-levée précoce, efficace sur anti-graminées et anti-dicotylédones. Il s'utilise de 0,6 à 2 L/ha sur les grandes cultures, cultures légumières, porte-graines et cultures tropicales. La dose maximum recommandée sur maïs, millet, moha, tournesol, sorgho et soja est de 1.04 L/ha/an (voir détails à l'intérieur du livret).**

Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd. - Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande  
 Type d'action : Herbicide (HRAC 15, anciennement K3)  
 Formulation : Concentré émulsionnable (EC)  
 Composition : 960 g/L (86.5% p/p) de S-Métolachlore

## ATTENTION



### ANCOR GOLD (N° d'A.M.M. : 2160479)

- H317 H319 H410 EUH208 EUH401  
**Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.** Contient du S-métolachlore. Peut déclencher une réaction allergique. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
  - P102 P261 P302+352 P305+351+338  
 Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les aérosols. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptif dans une installation agréée d'élimination des déchets. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
  - SPe1  
 Pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du S-métolachlore à une dose supérieure à 1000 g de substance active /ha/an sur « maïs, millet, moha, sorgho », « tournesol » et « soja ».
  - SPe2  
 Pour protéger les eaux de surface, ne pas appliquer le produit sur parcelle drainée en période d'écoulement des drains.
  - SPe3  
 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages « ananas », « canne à sucre », « haricots et pois écosés frais », « haricots et pois non écosés frais » et « porte-graines ».
  - SPe3  
 Pour protéger les eaux de surface, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs, millet, moha, sorgho », « tournesol », « soja » et « betterave industrielle et fourragère ».
- Délai de rentrée : 48 heures.**

**EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI : 50EF-VG4N-2109-H0G6

#### PREMIERS SOINS

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas de contact cutané :** enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.
- En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et consulter un spécialiste.
- En cas d'inhalation :** en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.
- En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.
- Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
- En cas d'intoxication animale :** contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.  
**RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL. RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**  
 Fiche de Données de Sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).  
 Fabriqué en UE  
 Distribué par : Life Scientific France, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest  
 Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.lifescientific.com](http://www.lifescientific.com)

170260607805\_V2

N° de lot et date de fabrication : voir emballage



GTIN 05391534940135

5

## DESSCRIPTIF DU PRODUIT

### Mode d'action

Le S-Métolachlore est un herbicide systémique, il pénètre dans les plantes lors de la levée, principalement par l'hypocotyle et, dans une moindre mesure, par les racines. La synthèse de nombreux composants de l'adventice, notamment des lipides, est perturbée ce qui entraîne la destruction de la plante.

Le S-Métolachlore appartient à la famille des chloroacetamides, il est classé dans le groupe HRAC 15 (anciennement K3).

**Tableau des usages** - Traitement des parties aériennes, en plein champ Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jour)	ZNT aquatique
<b>Grandes cultures</b>					
Betterave industrielle et fourragère	Graminées et dicotylédones annuelles	0,6 L/ha	1/an*	90 jours	20 mètres dont DVP** 5 mètres
Mais, millet, moha	Graminées et dicotylédones annuelles	1,04 L/ha			
Soja	Graminées et dicotylédones annuelles	1,04 L/ha			
Sorgho	Graminées et dicotylédones annuelles	1,04 L/ha			
Tournesol	Graminées et dicotylédones annuelles	1,04 L/ha			
<b>Cultures légumières</b>					
Haricots écosés frais (flageolets...) Haricots et pois non écosés frais (haricots verts, pois mange-tout...)	Graminées et dicotylédones annuelles	1,4 L/ha	1/an	60 jours	5 mètres
<b>Cultures porte-graines</b>					
Porte-graines : courgette, potiron et coloaquite	Graminées et dicotylédones annuelles	1,4 L/ha	1/an	-	5 mètres
<b>Cultures tropicales</b>					
Ananas	Graminées et dicotylédones annuelles	2,0 L/ha	1/an	365 jours	5 mètres
Canne à sucre	Graminées et dicotylédones annuelles	2,0 L/ha	1/an	100 jours	5 mètres

\* Pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du S-métolachlore à une dose supérieure à 1000 g de substance active /ha/an sur « maïs » (maïs, millet, moha, sorgho), « tournesol » et « soja ».

\*\* DVP: dispositif végétalisé permanent

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

## Spectre d'efficacité d'ANCOR GOLD

Sur ananas et canne à sucre, ANCOR GOLD est généralement très efficace sur les graminées annuelles et efficace sur les dicotylédones annuelles.

### Sensibilité des principales adventices à la dose de 1,04 L/ha d'ANCOR GOLD

GRAMINÉES ANNUELLES	
Digitaire sp.	
Panic pied-de-coq	
Sétaires sp.	
Pâturin annuel	
Ray-grass	

DICOTYLÉDONES ANNUELLES	
Amarante réfléchie	
Chénopode blanc	
Géranium disséqué	
Lamier pourpre	
Matricaire sp.	
Mercuriale annuelle	
Morelle noire	
Mouron des oiseaux	
Renouée persicaire	
Séneçon commun	
Véronique de Perse	

	Très sensible (> 95 %)
	Sensible (> 85 % - 95 %)
	Moyennement Sensible (> 70 % - 85 %)
	Peu Sensible (> 50 % - 70 %)
	Insuffisant (< 50 %)

### INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

#### Par culture

Afin de limiter les risques de transfert dans l'eau, la dose maximum autorisée sur maïs, millet, moha, tournesol, sorgho et soja est 1,04 L/ha/an.

Afin d'assurer une bonne absorption d'ANCOR GOLD par les racines et l'hypocotyle, et par conséquent une efficacité optimale du produit, appliquer ANCOR GOLD sur un sol frais et humide, propre et finement préparé.

Sur betterave : appliquer ANCOR GOLD selon une des méthodes suivantes :

- post-semis / pré-levée de la culture à 0,6 L/ha,
- post-levée (à partir du stade 2 feuilles de la culture).

Sur maïs : ANCOR GOLD est utilisable en pré-semis, en post-semis / pré-levée ou en post levée précoce. Dans tous les cas, il convient d'éviter le stade pointant du maïs.

- Quand cela est possible, privilégier le post-semis / pré-levée du maïs.

- Privilégier le pré-semis lorsqu'une période de sécheresse est prévue après semis. Dans ce cas, appliquer ANCOR GOLD sur un sol frais et humide. L'incorporation n'est pas obligatoire.

- Si une application d'ANCOR GOLD en post-levée est prévue, ne pas appliquer après le stade 3 à 4 feuilles du maïs et, pour assurer une efficacité optimale, utiliser ANCOR GOLD avec un herbicide foliaire, en veillant à respecter la réglementation sur les mélanges. Appliquer ANCOR GOLD sur une végétation sèche.

Sur millet moha : ANCOR GOLD est utilisable à partir du stade 2 à 3 feuilles de la culture, mais avant le stade 2 feuilles des adventices (jusqu'à 3 feuilles sur graminées). Des symptômes de phytotoxicité peuvent apparaître sur la culture, mais ils n'ont généralement pas d'incidence sur le rendement.

Sur soja : ANCOR GOLD est utilisable en post-semis / pré-levée du soja et avant la levée des adventices. Ne pas irriguer le soja dans les 10 jours après l'application. Ne pas utiliser ANCOR GOLD sur boubènes battantes.

Sur sorgho : ANCOR GOLD est utilisable en post-levée du sorgho à partir du stade 3 feuilles, mais avant le stade 3 feuilles des adventices.

Sur tournesol : ANCOR GOLD est utilisable en pré-semis ou en post-semis / pré-levée du tournesol. Privilégier le pré-semis lorsqu'une période de sécheresse est prévue après semis. Dans ce cas, appliquer ANCOR GOLD sur un sol frais et humide. L'incorporation n'est pas obligatoire.

Sur haricots écosés frais, haricots et pois non écosés frais : ANCOR GOLD est utilisable en pré-levée de la culture. Avant d'utiliser ANCOR GOLD sur ces cultures, consulter votre conseiller technique habituel ou les organismes professionnels concernés.

Sur cultures porte-graines (courgette, potiron et coloaquite) : avant toute application d'ANCOR GOLD, demander conseil à la FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semence - téléphone : 01.44.82.73.33).

Sur ananas : ANCOR GOLD est utilisable dans les premières semaines suivant la plantation. Appliquer ANCOR GOLD en pré-levée des adventices ou au tout début de leur levée.

Sur canne à sucre : ANCOR GOLD est utilisable dans les 12 premières semaines suivant la plantation ou la récolte de la canne à sucre.

Appliquer ANCOR GOLD en pré-levée des adventices ou au tout début de leur levée. Sur *Rottboellia cochinchinensis* (herbe fataque), associer ANCOR GOLD avec un herbicide spécifique, en veillant à respecter la réglementation sur les mélanges.

### Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles

### Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

En fonction de la flore visée et de l'infestation, utiliser ANCOR GOLD seul, en mélange, ou en programme.

### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant emploi.

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire d'ANCOR GOLD dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

### Volume de bouillie

Utiliser ANCOR GOLD dans un volume de bouillie de 100 à 300 L/ha, ou 200 à 400 L/ha sur ananas et canne à sucre.

### Cultures de remplacement

Pour les cultures de remplacement en cas d'échec de la culture traitée, les possibilités sont : haricot, maïs, soja, tournesol.

Pour toute autre culture, consulter votre conseiller technique habituel.

### Cultures suivantes dans la rotation

Toute culture est possible dans la rotation. En cas de semis d'une graminée fourragère en culture suivante, effectuer un labour après récolte de la culture désherbée avec ANCOR GOLD.

### PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

#### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local pharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.